

## COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Joël JOUAUX, maire, et l'ensemble des membres du conseil municipal, le 4 décembre 2014 à 20h.

Secrétaire de séance : LEMENANT Lucien

Absent excusé : DESQUESNES Yves

Monsieur Le Maire ouvre la réunion en précisant une modification dans le compte rendu de réunion du dernier conseil du 22 octobre.

Le résultat du vote pour la demande de subvention pour les classes de neige, délibération 2014-09-05, n'était pas une décision à l'unanimité, il y avait une abstention et onze défavorables.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique la nécessité de pourvoir au remplacement de l'agent comptable pendant son arrêt maladie, et propose de recruter un agent (Mylène BROTSCHI) du 12 décembre 2014 jusqu'au 30 janvier 2015, pour faire face aux opérations comptables de fin et début d'année ainsi qu'au passage au PESV2.

Monsieur Le Maire fait part de courriers reçus en mairie :

→ Remerciements de Mme COSNEFROY Renée pour le prêt de la salle communale pour le secours catholique

→ Le Directeur du RPI Acqueville-Vasteville accuse réception du refus de subvention pour la classe de neige et fait part de sa compréhension étant donné le risque de fermeture de classe pour le RPI Sideville-Teurthéville dû aux familles qui ne scolarisent pas leur enfant sur la commune.

### **2014-10-01 : INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE ANNEE 2014**

Vu, la circulaire n°87-225 du 2 février 1987 indiquant que l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle.

Pour l'année 2014, le plafond indemnitaire applicable reste inchangé et s'élève à 119,55 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer cette indemnité de 119,55 € au Père Michel HERBERT, prêtre desservant la commune et non résidant.

### **2014-10-02 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCDD**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de modification statutaire engagée par la Communauté de Communes de Douve et Divette relatif à la prise de compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Lors de la réunion des Maires du 3 septembre 2014, Monsieur le Président a exposé les objectifs du transfert de cette compétence qui intègre les missions suivantes :

- Aménagement de bassin hydrographique ;
- Entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- Défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- Restauration des milieux aquatiques (potentielles zones d'expansion de crue).

Monsieur le Président souligne que cette nouvelle compétence est l'occasion pour nos collectivités de créer un syndicat spécialisé qui permettra de mutualiser à l'échelle du bassin versant, seul périmètre pertinent, les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Cette structure permettra notamment de garantir, dans un contexte réglementaire et technique complexe, le respect des objectifs de la directive cadre sur l'eau et de réduire le risque d'inondation sur nos territoires.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine a décidé de prendre par anticipation pour la fin de l'année 2014 la compétence GEMAPI comme le permet la loi MAPTAM et suggère que la CCDD en fasse de même.

La Communauté Urbaine se propose de porter la partie administrative de création du syndicat afin que cette démarche puisse aboutir dans les meilleurs délais.

Le Conseil Communautaire réuni en séance plénière le 21 octobre 2014 a donné son accord de principe sur la prise de compétence en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et propose la rédaction suivante :

### **A-Compétences obligatoires**

#### **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.**

#### **Adhésions à un syndicat intercommunal de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- DONNE compétence à la Communauté de Communes en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- APPROUVE la modification statutaire telle que présentée par la Communauté de Communes de Douve et Divette et rédigée de la façon suivante :
- **A-Compétences obligatoires**  
**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.**  
**Adhésions à un syndicat intercommunal de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations**

### **2014-10-03 : NOMINATION DES 2 AGENTS RECENSEURS**

Vu la délibération 2014-09-06 fixant la rémunération des agents recenseur, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du choix des 2 agents retenus pour le recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 janvier 2015.

- Eliane HAMEL
- Vincent MARRON

### **2014-10-04 : MODIFICATION BUDGETAIRE – VIREMENT DE CREDIT**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le virement de crédit sur l'exercice 2014, afin de payer le fonds de concours mobilier chemins de randonnées qui s'élève à 1 569,62 €, suite à la délibération 2014-07-04, autorisant la signature de la convention avec la Communauté de Communes de Douve et Divette

- C/020 dépenses imprévues .....	.....	- 1 400 €
-C/2041414 Subvention aux communes du GFP .....		+ 1 400 €

### **2014-10-05 : TRAVAUX BATIMENTS**

- **Présentation du projet de modification de la cuisine**

Monsieur le maire-adjoint présente le projet de modification à la cuisine de la salle communale et de la cantine.

Le conseil municipal valide l'achat d'un piano 2 feux avec four et l'achat d'un four mixte sur support de plateau GN – 1 ou 2 tables inox

Il est proposé de revendre le matériel du self

Monsieur le Maire précise qu'il va en informer le maire de Sideville en raison de la convention qui nous lie.

Les devis seront validés lors du prochain conseil municipal.

- **Travaux du café du bourg**

Le Conseil Municipal donne son accord pour refaire la toiture de la réserve et murer la porte extérieure ainsi que changer la porte d'entrée du café, le remplacement de cette dernière s'inscrit aussi dans la conformité de la loi accessibilité handicap.

Les devis seront validés lors du prochain conseil municipal

## AMENDES DE POLICE – PROGRAMME 2015

Monsieur le maire expose les projets susceptibles d'être subventionnés par le programme des amendes de police 2015 :

- Pose de l'éclairage public aux 2 entrées du lotissement « Les Vasons » ; Hameau Bonnissent D 122 et Haut de la Chasse des Mares
- Confection d'un trottoir au Hameau Bonnissent
- Casser la vitesse dans le bourg, une réunion avec le Département est à prévoir pour optimiser le système de ralentissement.
- 

La commission voirie étudiera ces différents projets de travaux afin de prendre au cas par cas une décision lors d'un prochain conseil municipal

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

→ Collecte Ordures Ménagères est reprise par la CCDD au 1<sup>er</sup> janvier 2015

→ Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de l'agent en charge des gîtes et reçoit toute personne intéressée par ce poste.

→ Droit de préemption :

Par la délibération 2014-06-02 les membres du Conseil Municipal ont donné délégation de signature à Monsieur Le Maire, en matière de droit de préemption.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la demande de droit de préemption par Maître Pierre HORVAIS notaire à Les pieux sur la propriété cadastrée ZE 18 pour une surface de 10a 0 ca.

→ L'organisation des vœux reste inchangée pour cette année :

- ⇒ 8 janvier à 18h vœux au personnel, associations et services associés
- ⇒ 11 janvier à 15h vœux à la population dans le cadre de la galette des Rois

→ Monsieur le maire-adjoint fait un rappel de la nouvelle réglementation concernant les ERP (Etablissements recevant du public).

Pour les ERP déjà accessibles, Monsieur le Maire devra faire parvenir à Monsieur le Préfet une attestation confirmant l'accessibilité du bâtiment avec copie à la commission intercommunale pour le 28 février 2015.

Pour les ERP non accessibles au 31 décembre 2014, il devra être établi un agenda de planification des travaux à réaliser avec échéancier financier. Celui-ci devra parvenir à Monsieur le Préfet pour le 27 septembre 2015 avec également une copie à la commission intercommunale.

Le délai de réalisation des travaux est fixé à 3 ans.

→ Le maire-adjoint fait part des changements au niveau du Syndicat d'Electrification de Bricquebec.

Lors de la réunion du 8 décembre 2014, les délégués du SIE (Syndicat Intercommunal d'Electrification) de Bricquebec se sont prononcés pour un rattachement au SDEM (Syndicat Départemental d'Energie de La Manche)

Le SIE de Bricquebec créé le 13 décembre 1930 devrait donc être dissout au cours du premier semestre 2015. L'ensemble des communes rejoindra le secteur départemental de Valognes (secteur 11)

Toutes les communes seront consultées au cours du premier trimestre 2015.